



Société de Médecine du Travail d'Aquitaine

Programme de la journée du

Vendredi 27 février 2026

Thème de la Journée « Santé au travail et Environnement juridique »

Journée Pilotée par : Dr Emmanuelle ARNAUD, Dr Quitterie PRISSE, Mme Agnès BONNELL

9h00 à 9h10 - Introduction de la journée par le Président de SMTA Dr Benoît ATGE

9h10 à 10h30 dont 20 minutes de discussion

- ♦ Responsabilités civile, pénale et déontologique du médecin du travail et focus sur les préconisations individuelles

Intervenante : Pr Sophie QUINTON-FANTONI, Professeur de Médecine du travail et Docteur en droit - CHRU de Lille et Université Lille II

10h30 à 11h00 - Pause Café dans le hall de l'IMS ☕

11h00 à 12h00 dont 10 minutes de discussion

- ♦ Pluridisciplinarité et partage d'informations

Intervenante : Pr Sophie QUINTON-FANTONI, Professeur de Médecine du travail et Docteur en droit - CHRU de Lille et Université Lille II

12h00 à 12h15 - Assemblée générale - vote des comptes

12h15 à 14h00 - Déjeuner

14h00 à 14h40 dont 10 minutes de discussion

- ♦ Fonctionnement du Conseil des prud'hommes

Intervenante : Mme Laurence GAUTIER, Conseillère prud'hommes référente - Conseil de Prud'hommes de Libourne et Ancienne Présidente du Conseil de Prud'hommes de Bordeaux

14h40 à 15h30 dont 10 minutes de discussion

- ♦ Contestation des avis des médecins du travail

Intervenante : Dr Nadine RENAUDIE, Médecin inspecteur régional du travail, Expert santé-travail près la Cour d'appel - DREETS Nouvelle-Aquitaine

15h30 à 16h15 dont 10 minutes de discussion

- ♦ Les plaintes ordinaires à l'encontre du médecin du travail

Intervenant : Dr Etienne MOULIN, Médecin du Travail - Médecin coordonnateur régional d'Occitanie - Groupe La Poste et Président du conseil régional d'Occitanie de l'Ordre des médecins et conseiller départemental du canton Albi 4 délégué à la santé

16h15 à 16h45 dont 10 minutes de discussion

- ♦ Retour d'expérience

Intervenante : Dr Josiane ALLIO, Médecin du travail - SSTI33

Séance hybride (distancielle et présentielles)

NB : afin de respecter RGPD, il n'y aura plus d'enregistrement vidéo mis sur le site internet de la SMTA